

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 208-2005, 23 mars 2005

CONCERNANT l'exercice de la vice-présidence du Conseil exécutif et des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la vice-présidence du Conseil exécutif, conférés à monsieur Jacques P. Dupuis par le décret n^o 107-2005 du 18 février 2005 et à madame Monique Jérôme-Forget par le décret n^o 108-2005 du 18 février 2005, à madame Monique Gagnon-Tremblay, membre du Conseil exécutif, du 25 mars 2005 au 3 avril 2005 ;

— du ministre de la Sécurité publique à monsieur Benoît Pelletier, membre du Conseil exécutif, du 25 mars 2005 au 3 avril 2005 ;

— de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la présidente du Conseil du trésor, à madame Monique Gagnon-Tremblay, membre du Conseil exécutif, du 25 mars 2005 au 3 avril 2005, à l'exception des pouvoirs, devoirs et attributions qui lui sont autrement dévolus par le décret n^o 110-2005 du 18 février 2005 ;

— du ministre de la Justice à monsieur Benoît Pelletier, membre du Conseil exécutif, du 27 mars 2005 au 3 avril 2005 ;

— du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à monsieur Michel Després, membre du Conseil exécutif, du 25 mars 2005 au 3 avril 2005.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43974

Gouvernement du Québec

Décret 209-2005, 23 mars 2005

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Savoie comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Dominique Savoie, directrice régionale de Montréal – Emploi-Québec, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 125 472 \$, à compter du 29 mars 2005 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Dominique Savoie, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43975

Gouvernement du Québec

Décret 210-2005, 23 mars 2005

CONCERNANT la nomination de madame Hélène Latouche comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Hélène Latouche, directrice générale de l'analyse et des politiques au ministère des Relations internationales, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 133 603 \$, à compter du 29 mars 2005 ;